





LES FONDAMENTAUX EN DROIT IMMOBILIER

LES 07 MARS, 04 AVRIL, 23 MAI, 20 JUIN, **12 ET 19 SEPTEMBRE 2025**

EDASE

Ecole des Avocats du Sud-Est 61 Boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



NIVEAU: 1

PRÉREQUIS : Être avocat



::: OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :::

- Identifier les principales règles et autorisations d'urbanisme
- Identifier les acteurs et les contrats du droit de la construction
- Appréhender les règles fondamentales de la copropriété
- Maîtriser les règles fondamentales de la loi du 6 juillet 1989
- Maîtriser les règles fondamentales du bail commercial
- Identifier les fondamentaux de la vente d'immeuble
- Connaître la jurisprudence récente

TYPE DE FORMATION: visioconférence

NIVEAU: 1

PRÉ-REQUIS : Être avocat

DURÉE DE LA FORMATION:

6 demi-journées 6 ateliers de 3 heures Les 07 mars, 04 avril, 23 mai, 20 juin, 12 et 19 septembre 2025

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES:

18h pour la totalité du cycle 3h pour chaque atelier

MÉTHODOLOGIE:

Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples et questions pratiques et cas pratiques chiffrés

::: INTERVENANTS :::

Me J. BAILLARGEON,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me D. DEL PRETE,

Avocats au Barreau d'Aix-en-Provence

Me A.-C. HAMDI,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me A.-C. NAUDIN,

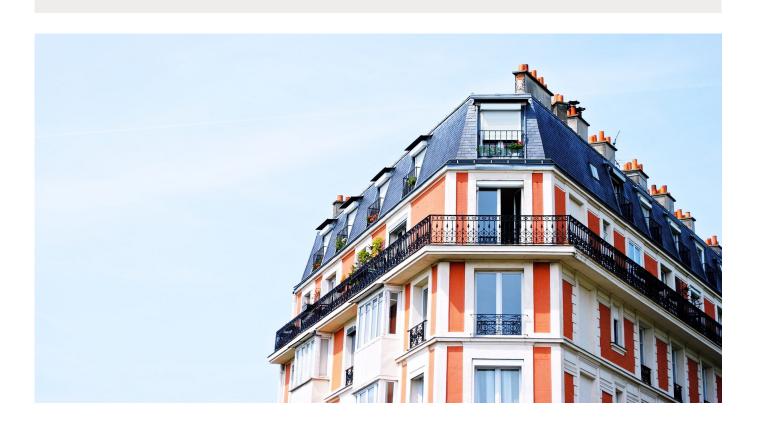
Avocat au Barreau de Marseille

Me B. NAUDIN,

Avocat au Barreau de Marseille

Mme M. PAINCHAUX,

Maître de conférences HDR au CNAM Paris



PROGRAMME DU CYCLE

::: ATELIER I ::: LES ACTEURS ET LES CONTRATS DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

Vendredi 07 mars 2025

14H - 17H

Me A.-C. HAMDI,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Objectifs:

- Identifier les acteurs et les contrats du droit de la construction
- Appréhender les obligations des constructeurs
- Distinguer les assurances construction

Programme:

- Définition des différents acteurs du droit de la construction
- Définition des différents contrats du droit de la construction
- Les obligations des constructeurs
- Les responsabilités des constructeurs
- Les assurances construction

::: ATELIER II ::: LES RÈGLES FONDAMENTALES EN DROIT DE LA COPROPRIÉTÉ

Vendredi 04 avril 2025

14H - 17H

Me B. NAUDIN,

Avocat au Barreau de Marseille

Objectifs:

- Appréhender les éléments caractéristiques d'une copropriété
- Appréhender les règles fondamentales
- Identifier les points de vigilance et les erreurs à éviter

Programme:

- Les éléments constitutifs et l'émergence de de la copropriété
- Les droits et les obligations des acteurs de la copropriété
- L'extinction d'une copropriété

::: ATELIER III ::: LES RÈGLES FONDAMENTALES DE LA LOI DU 06 JUILLET 1989

Vendredi 23 mai 2025

14H - 17H

Me A.-C. NAUDIN,

Avocat au Barreau de Marseille

Mme M. PAINCHAUX,

Maître de conférences HDR au CNAM Paris

Objectifs:

- Déterminer les droits et obligations du bailleur et du locataire à toutes les étapes du contrat
- Identifier les règles de fixation du loyer
- Appréhender les règles de répartition des charges

Programme:

- Les pièges à éviter en matière de conclusion du contrat
- Les pièges à éviter En matière de loyers et de charges
- Les pièges à éviter En matière de travaux
- Les pièges à éviter en matière de congés

***** ATELIER IV ***:** LES RÈGLES FONDAMENTALES DU BAIL COMMERCIAL

Vendredi 20 juin 2025

14H - 17H

Me A.-C. NAUDIN,

Avocat au Barreau de Marseille

Objectifs:

- Déterminer les droits et obligations du bailleur et du locataire à toutes les étapes du contrat
- Identifier les règles de fixation du loyer

Programme:

- Les pièges à éviter en matière de conclusion du contrat
- Les pièges à éviter en matière de loyers et de charges
- Les pièges à éviter en matière de travaux
- Les pièges à éviter en matière de sous-location, cession, prolongation ou renouvellement du bail

::: ATELIER V ::: LES PRINCIPALES RÈGLES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Vendredi 12 septembre 2025

14H - 17H

Me J. BAILLARGEON,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me D. DEL PRETE,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Objectifs:

- Appréhender les principales règles et autorisations d'urbanisme
- Appréhender les décisions et autorisations d'urbanisme
- Identifier le contentieux

Programme:

- Les règles d'urbanisme
- Les règles supra communales
- Les règles communales et intercommunales
- Les décisions d'urbanisme
- Les décisions d'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme

::: ATELIER VI ::: LES FONDAMENTAUX DE LA VENTE D'IMMEUBLES BÂTIS

Vendredi 19 septembre 2025

14H - 17H

Intervenant à confirmer

Objectifs:

- Identifier la phase préliminaire à la signature de la vente
- Décrypter l'acte de vente
- Identifier les pièges et les points de vigilance

Programme:

- Les négociations et l'obligation d'information
- Les différents diagnostics
- Les formalités préalables et l'impact des conditions suspensives sur l'acte de vente
- Les obligations des parties
- Les clauses particulières

::: TARIF ET PRISE EN CHARGE :::

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h. Pour tout savoir sur nos abonnements : Cliquez ICI

	TARIF* pour 3h de formation continue validées	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3H	60 €	35,64€	Moins de €
JEUNE BARREAU POUR UN ATELIER - 3H	30 €	35,64€	0 €
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 18H	300 €	213,84 €	Moins de €
JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE - 18H	150 €	209,70 €	0 €

^{*} Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2024 : 11,65€. Sous réserve de sa reconduction par la prochaine loi de finances. Formation prise en charge au FIFPL collectif. Pas de prise en charge à titre individuel possible. Plus d'informations **ICI**

::: INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE! :::

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : ICI Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 07 MARS
Les acteurs et les contrats du droit de la construction ICI

ATELIER II · 04 AVRIL Les règles fondamentales en droit de la copropriété *ICI* **ATELIER III · 23 MAI**Les règles fondamentales de la loi du 6 juillet 1989 <u>ICI</u>

ATELIER IV · 20 JUIN Les règles fondamentales du bail commercial *ICI* **ATELIER V · 12 SEPTEMBRE** Les principales règles et autorisations d'urbanisme *ICI*

ATELIER VI · 19 SEPTEMBRE Les fondamentaux de la vente d'immeubles bâtis *ICI*

LE CYCLE COMPLET ICI

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents » Tuto de téléchargement ICI

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST Service Inscription Formation Continue 61, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

> Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site ICI

Tel: 04 91 54 43 63 - e-mail: inscriptionfc@edase.fr





BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

LES FONDAMENTAUX EN DROIT IMMOBILIER

Les 07 mars, 04 avril, 23 mai, 20 juin, 12 et 19 septembre 2025

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante : 61. boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom:	Prénom:	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Département de naissance :		
Avocat au Barreau de :	Numéro de SIRET :	
Date de prestation de serment :		
	Ville :	
E-mail :		
::: CHAMP(S) DE COMPÉTENCE		
Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine Droit du dommage corporel Droit des assurances	Vie professionnelle Droit commercial, des affaires et de la concurrence Droit des sociétés	Droit des transports Droit public Droit de l'international et de l'Union européenne
Droit immobilier Droit rural Droit du travail	Droit des associations et des fondations Droit bancaire et boursier Droit du crédit et de la consommation	Droit des étrangers et de la nationalité Droit de la santé Droit de l'environnement
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale Droit pénal Déontologie	Droit de la fiducie Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution Droit fiscal et douanier	Droit des nouvelles technologies, l'informatique et de la communication Droit de la propriété intellectuelle

::: JE M'INSCRIS À :::

ATELIER I · 07 MARS

Les acteurs et les contrats du droit de la construction ICI

ATELIER II · 04 AVRIL

Les règles fondamentales en droit de la copropriété *ICI*

ATELIER III · 23 MAI

Les règles fondamentales de la loi du 06 juillet 1989 *ICI*

ATELIER IV · 20 JUIN

Les règles fondamentales du bail commercial <u>ICI</u>

ATELIER V · 12 SEPTEMBRE

Les principales règles et autorisations d'urbanisme collaborateur *ICI*

ATELIER VI · 19 SEPTEMBRE

Les fondamentaux de la vente d'immeubles bâtis *ICI*

LE CYCLE COMPLET ICI

::: TARIFS :::

AVOCAT POUR 1 ATELIER · 60 € POUR LE CYCLE COMPLET · 300 €

JEUNE BARREAU POUR 1 ATELIER · 30 €
JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE COMPLET · 150 €

... MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION :::

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H. Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre Guide pratique de la formation continue.

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué
Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site
POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE
Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr





:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matiére, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés par pôle et/ou matière

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des évènements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

(communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours!



61, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42